

REUNION DU 15 MAI 2008

L'an deux mil huit, le 15 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 07 Mai 2008.

Etaient Présents : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, CLER, LEBEAU, BARLY, SIRE PICHOT, CHAPLAIN, MARTIN, BRASSEUR Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, MURET et THOUMIRE.

Absent : Monsieur BONNARD.

Secrétaire : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 12 Avril 2008 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

La séance ouverte par Monsieur le Maire, débute par le compte rendu des commissions qui se sont réunies et des délégués des Syndicats Intercommunaux.

I – COMPTE-RENDUS

a) Commission de la Sécurité

Monsieur LEBEAU, Vice - Président de la commission, fait le compte rendu de la réunion du 14 Mai 2008 portant essentiellement sur la protection des biens communaux et la signalisation routière.

La commission a fait le bilan des dégradations répétitives constatées principalement à la salle des fêtes mais également au tennis et aux lavoirs.

La commission se propose :

- d'étudier la possibilité de clôture de la salle des fêtes en vue d'améliorer non seulement la sécurité mais la convivialité du lieu (espace de repos, sécurité des enfants...).
- de voir comment éviter l'accès des véhicules dans le chemin des Courtilles et en tout état de cause dans l'espace sportif (tennis, terrain de boules).

b) Commission de la Communication

Monsieur RELIER rapporte que la commission propose :

- le maintien du bulletin municipal sous sa forme et sa fréquence actuelles.
- la publication d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants.
- la mise à jour des sites de mairie - rouvres, du Pays Drouais, de la Communauté de communes CCLVD. (Monsieur RELIER présente le projet de texte pour Rouvres soumis à la CCLVD pour son site).
- des réunions pour les nouveaux arrivants à Rouvres, des réunions thématiques et/ou catégorielles.

c) Syndicat du SYROM (Syndicat Intercommunal de ramassage des ordures ménagères.

Monsieur PICHOT, délégué, fait part de la mise en place du SYROM et en particulier de l'élection de son Président, Dominique MARIE.

d) CCLVD (Communauté de communes les villages du Drouais).

Monsieur RELIER fait part de la mise en place du bureau de la CCLVD :

- Monsieur Michel LETHUILLIER, réélu Président.
- Monsieur Y-M. RELIER, 1 er Vice - Président chargé de la commission des

finances.

e) PAYS DROUAIS

Monsieur RELIER fait le compte rendu de la réunion de mise en place du bureau du Pays Drouais :

- Monsieur Olivier MARLEIX a été élu Président.
- Monsieur Michel LETHUILLIER a été élu Vice- Président, représentant la CCLVD.
- Monsieur Y-M. RELIER a été élu membre du bureau.

II – PAPIER A LETTRES

Monsieur RELIER présente le projet de papier à lettre de la Mairie comprenant en particulier le blason de Rouvres approuvé par le précédent Conseil Municipal.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ce projet et en accepte l'utilisation par le secrétariat.

III – COMMISSION DES IMPOTS

La commission des impôts locaux est une commission consultative pour la Direction des Services Fiscaux dont les membres « commissaires » (6 titulaires + 6 suppléants) sont choisis par la Direction des Services Fiscaux parmi une liste proposée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, arrête la liste des 24 personnes qui seront adressées par Monsieur le Maire.

La décision de la Direction des Services Fiscaux sera notifiée aux commissaires retenus.

IV – PROJET SALLE DES FETES ET ALENTOURS

Revenant sur les propositions de la commission de la sécurité, le Conseil Municipal approuve dans sa majorité le principe de la clôture de la salle des fêtes et l'interdiction d'accès au tennis et autorise la commission à poursuivre l'étude des projets.

V – AMENAGEMENT DES HORAIRES

a) Compte tenu de la charge importante du secrétariat de mairie, Monsieur RELIER propose une révision des horaires d'ouverture de la mairie au public comme suit :

mardi de 14 à 17 h 30
jeudi de 14 à 17 h 30
samedi de 9 h 30 à 12 h 30

La Mairie sera donc fermée le lundi matin mais les plages d'ouverture seront élargies
Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux horaires.

b) Afin de parer à d'éventuelles situations d'urgence, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir au personnel technique la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires en cas d'urgence et en dehors des heures ouvrées, à la demande de l'Adjoint responsable et avec accord express du Maire.

La rémunération de ces heures se fera conformément à la réglementation précisée par la Sous- Préfecture.

VI - DEVIS

Monsieur BOUFFINIER soumet au Conseil deux devis :

- l'un des Ets PICOUT pour le remplacement de trois lampadaires à la salle des fêtes suite à la dégradation de deux d'entre eux. Les luminaires seront remplacés par des globes moins cassables que le verre. Le montant s'élève à 1 101.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

- l'autre concerne la réparation de la porte de l'école maternelle pour un montant de 517.87 € TTC .

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide de demander au moins un autre devis pour permettre la comparaison des prestations.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur RELIER explique que la convention ATESAT (conseil technique pour la voirie communale) fait l'objet d'un avenant pour étendre la prestation à l'étude et direction des travaux de modernisation et pour régulariser le fait que la Commune de Rouvres, faisant partie de la CCLVD, peut bénéficier de tarifs très avantageux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu du montant qui passe de 644.25 € à 282.84 €, approuve cet avenant que Monsieur le Maire signera.

2 – Le Conseil Municipal approuve la remise d'une coupe au concours de pêche organisé par Monsieur FAILLOT, Président de la Société de pêche. Monsieur CLER est chargé de l'acquisition de la coupe.

3 – CNAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considère que le coût de l'adhésion de la Commune au CNAS (0,74 % de la masse salariale) est, pour le moment, disproportionné avec les services rendus.

4 – Suite à la demande de plusieurs établissements scolaires extérieurs à la Commune pour une participation aux frais engendrés par les élèves de Rouvres, le Conseil Municipal, après délibération, précise clairement que la Commune n'envisagera aucune participation extérieure, en particulier lorsque le service scolaire existe dans le cadre du regroupement pédagogique et, par extension, dans celui de la Communauté de Communes.

5 – Sur l'entretien des zones enherbées du bourg et des hameaux et, à l'instar d'une très grande partie des habitants, le Conseil Municipal, après discussion, recommande que les façades enherbées des habitations soient tondues par les propriétaires. Les cas particuliers (talus, grande difficulté d'entretien etc...) seront, bien sûr, étudiés.

6 – SECURITE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission de Sécurité Départementale est passée à la salle des fêtes le 21 Avril 2008 pour la réception de la chaufferie et, en même temps, pour la visite périodique qui devait avoir lieu en 2009.

L'ensemble des participants officiels (département, pompiers, gendarmerie ...) a émis un avis favorable quant à la conformité de la salle.

Quelques améliorations seront réalisées concernant l'efficacité de l'alarme incendie, les bandes de sécurité sur les portes et l'usage des appareils électriques de puissance supérieure à 20 Kw.

Par ailleurs, Monsieur LEBEAU est nommé par le Conseil Municipal « responsable sécurité » de la salle des fêtes.

Sur proposition de Monsieur RELIER, le règlement de la salle des fêtes, sera mis à jour en tant que de besoin.

7 – Monsieur RELIER fait part au Conseil Municipal d'un certain nombre de réclamations reçues en Mairie :

- problèmes de voisinage
- détérioration répétitive de clôture
- présence de rats, rue de Houdan
- nuisances diverses

Après en avoir discuté, Monsieur le Maire fait part des actions qui seront prises dans chacun des cas.

8 – MODIFICATION MINEURE DU REGLEMENT DU POS

Monsieur RELIER a rencontré les représentants de la DDE chargé de l'urbanisme.

De légères précisions peuvent être apportées au règlement du POS, afin d'éviter des interprétations imprécises et faciliter la vie courante des habitants sans modifier le POS lui-même.

La démarche fera l'objet d'une étude appropriée par le Conseil Municipal mais demandera certainement un certain temps pour être approuvée et applicable.

9 – A la demande du Conseil Général 28 de participer financièrement au « Fonds d'aide aux jeunes », le Conseil Municipal, après en voir discuté juge que cette participation est prématurée compte tenu de la rigueur du budget 2008.

10 – JOURNEE DE SOLIDARITE POUR 2008

Sur proposition de Monsieur RELIER, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les modalités suivantes pour l'année 2008 :

Le personnel administratif effectuera sa journée de solidarité en trois tiers de journée le mercredi, en fonction des besoins du service.

Le personnel technique en deux fois, le samedi en fonction des besoins du service.

11 – REMBOURSEMENT GDF

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de GDF d'un montant de 590.40 € concernant la redevance de concession de distribution publique de gaz (R1) pour l'année 2008.

12 – REMBOURSEMENT EDF

Le Conseil Municipal accepte le remboursement d'EDF d'un montant de 173 € concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2008.

13 – REMBOURSEMENT FRANCE TELECOM

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de FRANCE TELECOM d'un montant de 367.41 € concernant l'occupation du domaine public routier pour l'année 2007.

14 – SICA – TRANSPORT SCOLAIRE ANET

Depuis le 01 Janvier 2008, le coupon de transport scolaire pour Anet est de 9.27 € par mois.

Le Conseil Municipal décide de maintenir ce qui se faisait précédemment à savoir :

- Prise en charge par la commune de la moitié.
- L'autre moitié étant à la charge des parents.

TOUR DE TABLE

Monsieur BOUFFINIER signale la borne incendie cassée dans la grande rue. La réparation sera effectuée dès que le Syndicat des Eaux aura reçu les pièces et le SDIS 28 en sera informé par le Syndicat.

Madame BOURGEOIS signale de l'herbe à couper à la chapelle Sainte Geneviève. Cet endroit sera inclus dans l'entretien des espaces verts de la Commune.

Madame THOUMIRE signale des bancs à réparer à l'Eglise.

Messieurs SIRE et PICHOT ont demandé s'il y aurait une retraite au flambeau au 14 Juillet. La Commission animation en étudiera la possibilité.

Madame MURET signale que les automobilistes roulent trop vite route d'Anet. La Commission sécurité étudie actuellement la sécurité routière dans le village.

Monsieur BARLY demande si la ligne de transport Anet - Houdan mise en service par le Conseil Général passera à Rouvres. Monsieur RELIER lui signale que, pour le moment elle devrait emprunter la D 933.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

